



L'an deux mille vingt-six le 5 du mois mars s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 20 février 2026, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. SALVE Olivier - M. THOURON Jean Marc -M. RAKOTONDAMANITRA Haja
M. GRANDADAM Daniel - M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique - Mme MARANDE Carole - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique –M. FEGER Serge
M. GUEZET Philippe - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique
M. GAY Gérard M. THOMAS Claude – M. POIREL Patrick - M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine
M. MEVELLEC Mickaël - M. L'HUILLIER Nicolas - M. BECKER Bernard - M. FRANCOIS Vincent – M. DIEDLER Franck
M. GUILLAUME Geoffrey - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MICHEL Olivier
M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique - Mme ROJAS Magali - M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre
M. CERUTTI Alain - M. GOETZ Sébastien

Procurations : Mme KLINGELSCHMITT Agnès à M. THOMAS Claude – M. BARTHELEMY Philippe à
M. RAKOTONDAMANITRA Haja – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony

Excusé(s) : M. JOLY Philippe –

Secrétaire de séance : M. GUEZET Philippe

L'assemblée dénombrait **44 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 41

Pouvoirs : 3

Excusés : 1

Votants : 44

Date d'affichage : 10 mars 2026

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 44

Contre :

Absentions :

SCOLAIRE

42_03_2026

**Construction d'un groupe scolaire sur la commune de Bouxières aux Chênes -
approbation de l'avenant n°2 – Lot 5 Bardage - enduits**

Antony CAPS, vice-président en charge du scolaire, rappelle le marché attribué et notifié le 12 juin 2024 à l'entreprise DEOBAT – lot 5 Bardage - enduits, pour la construction d'un groupe scolaire éco-responsable sur la commune de Bouxières aux Chênes,

Objet du présent avenant

En phase travaux, des réajustements sont à prévoir par rapport au marché initial :

Le présent avenant prend en compte :

- La surlocation de l'échafaudage suite au changement d'entreprise de couverture ayant bloqué l'avancement du chantier
- La modification et la reprise de l'enduit suite à une erreur de synthèse de la part de la MOE au moment de la définition du panneau bois, en lien avec le bureau de contrôle

Nouveau montant

Montant initial des travaux

130 958.00 € HT

Montant de l'avenant 1

- 27 300.00 € HT

Montant de l'avenant 2

+ 3 200.00 € HT

Montant du marché

106 858.00 € HT

Soit une modification du marché initial de -18.40%

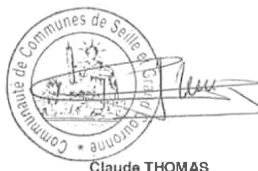
Les membres de la commission consultative MAPA réunis le 04 mars 2026 ont donné un avis favorable pour cet avenant

Il est demandé aux membres du conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°2,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'avenant n°2.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'avenant n°2 du marché de travaux pour la construction d'un groupe scolaire sur la commune de Bouxières aux Chênes – lot 5 Bardage – enduits pour un montant de +3 200 € HT
- **Autorise** le Président à signer tous documents afférant à l'avenant n°2 présenté.



Claude THOMAS
2026.03.10 10:09:16 +0100
Ref:10589449-15968144-1-D
Signature numérique
le Président